

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Non soutenu

AMENDEMENT N ° II-CF1454

présenté par
M. Ciotti, M. Allegret-Pilot, M. Alloncle, M. Bloch, M. Carbonnel, M. Chaix, M. Chavent,
Mme D'Intorni, M. Fayssat, M. Lenoir, Mme Mansouri, M. Michelet, M. Michoux,
Mme Ricourt Vaginay, M. Trébuchet et M. Verny

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Action extérieure de l'État »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	0	5 435 760
Diplomatie culturelle et d'influence	5 435 760	0
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0
TOTAUX	5 435 760	5 435 760
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement présenté par le groupe UDR vise à réduire de 44 % la subvention du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères allouée à l'Institut du monde arabe (IMA) et à redéployer les crédits correspondants, soit 5 435 760 euros, vers la diplomatie économique et l'attractivité française.

L'IMA, fondation de droit privé majoritairement financée par la France, bénéficie pour 2026 d'une subvention de plus de 12,3 millions d'euros. Or, ces crédits relèvent des contributions volontaires,

non obligatoires au regard de nos engagements internationaux. Leur maintien à ce niveau n'apparaît pas prioritaire dans le contexte budgétaire actuel.

Un rapport de la Cour des comptes de juillet 2024 souligne le doublement des contributions internationales de la France, passées de 1,6 milliard d'euros en 2017 à 3,3 milliards d'euros en 2023, sans amélioration significative de leur efficacité ni de leur visibilité diplomatique. Dans ces conditions, il apparaît justifié de rééquilibrer les moyens en faveur du rayonnement économique de la France, en soutenant ses filières stratégiques à l'étranger — notamment l'énergie, l'industrie et les technologies.

La réduction proposée ne remet pas en cause le rôle culturel de l'IMA, mais s'inscrit dans une logique de priorisation des ressources au service de l'influence économique et technologique française.

Afin de garantir sa recevabilité, cet amendement propose donc de diminuer de 5 435 760 euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement les crédits de l'action n° 04 « Contributions internationales » du programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde », et de majorer à due concurrence ceux de l'action n° 07 « Diplomatie économique et attractivité » du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence ».